

APE DES ÉCOLES YVES CHAZE

Mairie de Samatan
2 Place de la Fontaine
32130 SAMATAN

Téléphone : 05 62 62 64 30
regie@samatan-gers.com

Madame, Monsieur,

L'APE des écoles Yves Chaze , à l'occasion de la 44^{ème} foire au matériel agricole de Samatan, serait heureux que vous puissiez participer toute la journée au Vide Grenier prévu les **Samedi 18 mars 2023 ET le dimanche 19 Mars 2023**. Place de la Fontaine, rue de Belleforest, rue du Pradel. Vous pouvez y participer soit les deux jours, soit un seul jour (les emplacements seront donc déterminés en fonction des jours de présence).

Le tarif de l'emplacement sera pour :

Le samedi <u>OU</u> le dimanche	Le samedi <u>ET</u> le dimanche
8 € les 3 mètres	12 € les 3 mètres
16 € les 6 mètres	24 € les 6 mètres
24 € les 9 mètres	36 € les 9 mètres
32 € les 12 mètres	48 € les 12 mètres

Il vous suffit de retourner le talon ci-dessous dûment rempli et signé, pour le :

**Lundi 13 mars 2023 dernier délai, accompagné du chèque,
Libellé à l'ordre de : APE des écoles Yves Chaze.**

Toute demande parvenue après cette date, ou sans règlement, ne sera pas prise en considération.

En cas de non participation, pour quelque motif que ce soit, le règlement de l'emplacement ne sera pas remboursé.

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement de la manifestation.
Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des réservations.

Pour votre installation, merci de vous présenter à la salle des fêtes ou sous le chapiteau devant le café des sports entre 6h et 8h.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président



Talon à découper et à retourner à : MAIRIE DE SAMATAN
2 Place de la Fontaine 32130 SAMATAN
Avant le lundi 13 mars 2023

✂

VIDE GRENIER DU Samedi 18 Mars 2023 et /ou du dimanche 19 Mars 2023

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal Ville : Tél :
Adresse MAIL :

- Joindre la copie de votre Carte Nationale d'Identité

Participation : SAMEDI 18 MARS DIMANCHE 19 MARS SAMEDI ET DIMANCHE 18 ET 19 MARS
Nature du produit : Linéaire Mètres

Règlement par Chèque de Euros (**à l'ordre de APE des écoles Yves Chaze**)

Commentaire :
.....

Signature de l'Exposant :

Le président



Règlement

- Art 1 : Ce vide grenier organisé par l'APE des écoles Yves Chaze se déroulera place de la Fontaine, rue de Belleforest, rue du Pradel, de 8 h à 18 h le samedi 18 mars et le dimanche 19 mars 2023.
- Art 2 : Il vous sera strictement interdit de ranger et de quitter la foire avant 18 heures.
- Art 3 : Les bulletins d'inscription devront être dûment remplis et signés, et devront nous être retournés accompagnés du paiement intégral avant le lundi 13 mars 2023 pour être pris en considération.
- Art 4 : Tout bulletin incomplet, non signé ou non accompagné du paiement, ne sera pas pris en compte.
- Art 5 : Les organisateurs assurent la gestion des emplacements de 6h à 8 h. Toute personne ayant réservé un emplacement et qui à 8 h ne s'est pas présenté à l'accueil, sa place sera attribuée à un autre participant.
- Art 6 : En raison des décrets 881030 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans des manifestations publiques, les exposants devront être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements aux organisateurs afin d'être inscrits sur le registre de la manifestation.
- Art 7 : Obligation des participants : (particuliers)
- Ne sont autorisés à vendre que les objets mobiliers usagés personnels, vêtements,
 - Leur participation à de telles manifestations doit avoir un caractère exceptionnel.
- Art 8 : Toute absence injustifiée le jour de la manifestation entraînera le non remboursement des droits d'inscriptions.
Le remboursement des droits déjà acquittés par l'exposant sera accordé pour une annulation d'inscription signalée avant le lundi 13 mars 2023.

Pour toute autre demande s'adresser au : 05 62 62 64 30 (Nathalie)

Ou regie@samatan-gers.com (de PREFERENCE)

Le Président

